

Module 7
Connaître les
différents impôts

et taxes

IMPOSITION DES BÉNÉFICES

FORMATION CRÉATION D'ENTREPRISE

VERSION 1.0 - 05.05.2022



En fonction de la structure juridique choisie, les bénéfices sont soumis à :

IS

Impôt sur les sociétés

Pas de distinction entre le bénéfice imposable et la rémunération du chef d'entreprise

L'entreprise est dite « transparente » au niveau fiscal



Impôt sur le revenu

Une **distinction** est faite entre le bénéfice de l'entreprise et la rémunération de son ou ses dirigeants.



En fonction de la structure juridique choisie, les bénéfices sont

soumis à:

Impôt sur les sociétés		Impôt sur le revenu	
SA	✓	✓ Option si entreprise < 5 ans (BIC)	
SARL	✓	✓ Option si entreprise < 5 ans (BIC)	
SAS	✓	✓ Option si entreprise < 5 ans (BIC)	
SASU	✓	✓ Option si entreprise < 5 ans (BIC)	
EI	Si CA > 176 200 € (activités de commerce ou des prestations d'hébergement)	\checkmark	
EURL	Si CA > 72 600 € (activités de services BIC et les professions libérales BNC)	\checkmark	
Micro-entreprise	X	\checkmark	



Détermination du bénéfice imposable :

Régime fiscal forfaitaire

Le bénéfice correspond au chiffres d'affaires minoré d'une part forfaitaire correspondant aux frais professionnels (taux déterminé par l'administration fiscale)

Régime réel d'imposition

Le bénéfice correspond au chiffres d'affaires minoré de toutes les charges de l'entreprise (une comptabilité est à tenir pour justifier de chaque élément)



En fonction de la structure juridique choisie, les bénéfices sont

soumis à:

	Régime réel d'imposition	Régime fiscal forfaitaire	
SA	✓		
SARL	\checkmark		
SAS	\checkmark		
SASU	\checkmark		
EI	√ Option	✓	
EURL	√ Option	✓	
Micro-entreprise		\checkmark	



Détermination du bénéfice imposable : régime fiscal forfaitaire

- ✓ L'abattement forfaitaire dépend de la nature de l'activité :
 - Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)

Achat-revente

Fourniture de logement ou de nourriture

Prestations de services commerciales

Bénéfices Non Commerciaux (BNC)

Prestations intellectuelles, techniques ou de soins, mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle (experts-comptables, médecins, avocats...).

Bénéfices Agricoles (BA)

Activité de revente de biens issus de l'agriculture



Détermination du bénéfice imposable : régime fiscal forfaitaire

	Abattement forfaitaire	Bénéfice calculé
Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)		
Achat-revente	71% du CA	29% du CA
Fourniture de logement ou de nourriture	71% du CA	29% du CA
Prestations de services commerciales	50% du CA	50% du CA
Bénéfices Non Commerciaux (BNC)	34% du CA	66% du CA
Bénéfices Agricoles (BA)	87% du CA	13% du CA



Les nuances du régime réel

- ✓ Régime réel « simplifié »
 - Obligation de tenir certains documents comptables (Bilan, compte de résultat et annexes
 - Régime simplifié de TVA
- ✓ Régime réel « normal »
 - Enregistrement comptable chronologique des mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise obligatoire
 - Inventaire obligatoire au moins 1 fois tous les 12 mois,
 - Obligation de tenir certains documents comptables (Bilan, compte de résultat et annexes
 - Régime normal de TVA



Les nuances du régime réel

		Vente de marchandises	Prestations de services
Régime réel simplifié	Entreprises soumises à l'IR	CA entre 176 200 € HT et 818 000 € HT	CA entre 72 600 € HT et 247 000 € HT
	Sociétés soumises à l'IS	CA inférieur à 818 000 € HT	CA inférieur à 247 000€ HT
Régime réel normal	Toutes les entreprises	CA supérieur à 818 000 € HT	CA supérieur à 247 000 € HT



Détermination des taux d'imposition sur les bénéfices calculés

Impôt sur les sociétés

Taux réduit : 15 %

Sur une fraction du bénéfice imposable limitée à 38 120 €

Taux normal: 25 %

Impôt sur le revenu

Taux propre à chaque déclarant

défini par le barème progressif de l'IRPP (imposition des revenus des personnes physiques) en fonction des revenus globaux du foyer

Revenus jusqu'à 10 225 € : 0%

De 10 225 € à 26 070 € : 11%

De 26 070 € à 74 545 € : 30%

De 74 545 € à 160 336 € : 41%

Plus de 160 336 € : 45%.

Auto-entreprise seulement: 1,7% du CA

si option pour le prélèvement libératoire

